

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05470 Numéro SIREN : 511 325 441 Nom ou dénomination : A.C. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt 157449



20221574492021

DATE DEPOT : 05/12/2022

N° DE DEPOT : 157449

N° GESTION : 2009B05470

N° SIREN : 511325441

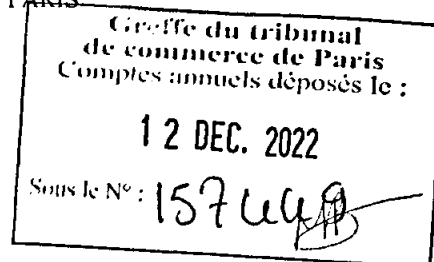
DENOMINATION : A.C. CONSEILS

ADRESSE : 63 ave Raymond Poincare 75016 Paris

MILLESIME : 2021

AC CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 2.500 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 511 325 441

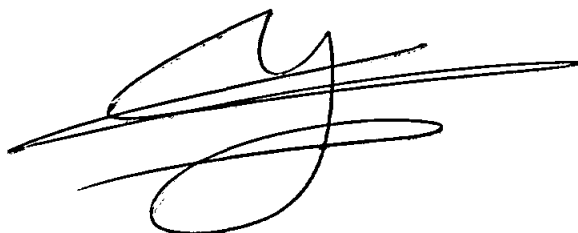


COMPTES ANNUELS 2021

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Pour copie certifiée conforme

Charles CHELLY, président



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	650	145	505		505	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	41 522	18 342	23 180	5 813	17 366	298.73
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	244		244	244		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	23		23	23		
Total II		42 439	18 487	23 952	6 080	17 871	293.91
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	22 753		22 753	10 753	12 000	111.59
	Autres créances	11 116		11 116	12 431	1 315	10.58
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	166 119		166 119	226 594	60 475	26.69
	Charges constatées d'avance (3)	96		96		96	
	Total III	200 084		200 084	249 778	49 695	19.90
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	242 522	18 487	224 035	255 859	31 823	12.44

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 500)	2 500	2 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	250	250		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	109 364	106 964	2 400	2.24
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 267	2 400	11 667	486.18
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	102 847	112 114	9 267	8.27
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	100 000	100 000		
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 403	2 175	1 228	56.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
DETTES (1)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 444	9 323	2 879	30.88
	Dettes fiscales et sociales	10 706	31 611	20 905	66.13
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	635	635		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	121 189	143 745	22 556	15.69
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	224 035	255 859	31 823	12.44
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		21 189	43 745		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	333 085		333 085	261 267		71 817	27.49
Chiffre d'affaires NET	333 085		333 085	261 267		71 817	27.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			333 085	261 267		71 817	27.49
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			208 524	206 137		2 386	1.16
Impôts, taxes et versements assimilés			973	2 636		1 663	63.09
Salaires et traitements			90 000	20 000		70 000	350.00
Charges sociales			36 495	11 815		24 680	208.88
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 787	3 348		1 439	42.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			104	0		104	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			340 883	243 936		96 946	39.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 798	17 331		25 129	144.99
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		1 434			1 434	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 434			1 434	
2. Résultat financier (V-VI)		1 434			1 434	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		9 232		17 331	26 563	153.27
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				37	37	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				37	37	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		35		3 710	3 675	99.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				10 595	10 595	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		35		14 304	14 269	99.76
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		35		14 267	14 232	99.75
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				664	664	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		333 085		261 304	71 781	27.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		342 352		258 904	83 448	32.23
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		9 267		2 400	11 667	486.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus **Points d'attention**

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 220
Dettes fiscales et sociales	884
Total	4 104

AC CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 2.500 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 511 325 441

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Décision proposée par le président et adoptée par l'associé unique

DEUXIEME DECISION

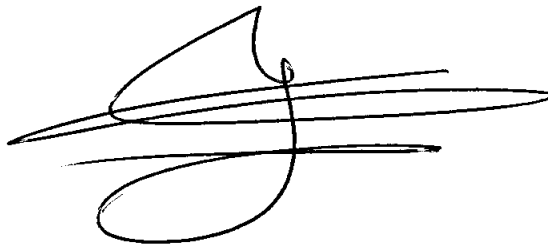
L'associé unique approuve la proposition du président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 9.267 €, au poste « Report à Nouveau » dont le solde créditeur est ainsi ramené de 109.364 € à 100.097 €.

L'associé unique prend acte que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 102.847 €.

L'associé unique prend également acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Pour extrait certifié conforme

Charles CHELLY, président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the printed name of the president.

AC CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 2.500 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 511 325 441

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux
Le trente juin

Au siège social

Monsieur Charles CHELLY
né le 22 juin 1983 à PARIS 8^{ème}
de nationalité française
demeurant 12, rue Chernoviz (75016) PARIS

Propriétaire de la totalité des 50 actions de 50 € émises par la société AC CONSEILS

Associé unique et président de ladite société

APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis par Monsieur Charles CHELLY président et associé unique.

Conformément à l'article L 232-1-IV du code de commerce dispensant les sociétés commerciales qui sont de petites entreprises au sens de l'article L 123-16 dudit code de l'obligation d'établir un rapport de gestion, le président de la société AC CONSEILS, qui répond aux critères définissant les petites entreprises, n'a pas établi de rapport de gestion.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- de l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 décembre 2021
- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- du texte des projets de décisions

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au président
- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Σ

AC CONSEILS

- affectation du résultat
- mention des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce
- rémunération du président
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels, tels qu'il les a établis, lesquels se soldent par une perte de 9.267 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 9.267 €, au poste « Report à Nouveau » dont le solde créditeur est ainsi ramené de 109.364 € à 100.097 €.

L'associé unique prend acte que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 102.847 €.

L'associé unique prend également acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique ratifie le montant de la rémunération allouée au président, soit la somme de 90.000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

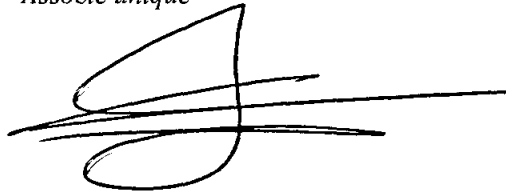
CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

AC CONSEILS

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Charles CHELLY
Associé unique

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several horizontal strokes extending to the right.